

COLLOQUE

REGARDS SUR TRENTE ANNÉES D'APPLICATION DU DROIT UNIFORME AFRICAIN DES AFFAIRES (OHADA)

Programme

Jeudi 23 novembre 2023

UCLy
Campus Saint-Paul
Amphi Mérieux

10 place des Archives
69002 LYON

Trente années après la signature du **Traité international instituant l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)**, le droit uniforme issu du texte fondamental demeure une expérience sans pareille d'uniformisation du droit des affaires. Cela étant, adopter des normes est une chose, en assurer l'effectivité en est une toute autre. Par ailleurs, le droit ne s'identifie pas à l'ordre du législateur.

Dans les dix-sept (17) Etats membres, le droit OHADA est-il pareillement un droit vivant ? Dans l'affirmative, comment, par quoi, grâce à quels acteurs, dans quel environnement et sous quelles influences éventuelles ce droit vivrait-il ?

Ces interrogations constituent, parmi d'autres, la trame des problématiques factuelles et actuelles appréhendées par le colloque international qui sera accueilli à Lyon le jeudi 23 novembre prochain.

Co-organisé par les Facultés de Droit de l'Université de Grenoble Alpes (UGA) et de l'Université Catholique de Lyon (UCLy), le colloque croquera "de/par" des universitaires et des praticiens plusieurs « Regards sur trente années d'application du droit OHADA ».

MATIN

Ouverture

8h30 : Accueil – café/viennoiseries

9h00-9h30 :

- Mots de bienvenue

Valérie AUBOURG, Vice Rectrice en charge de la Recherche UCLy
Marjolaine MONOT-FOULETIER, Responsable du Pôle de Recherche Sciences Juridique, Politiques et Sociales de L'UCLy

Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire permanent de l'OHADA

- Propos introductifs

Pr. Mayatta Ndiaye MBAYE, Secrétaire permanent de l'OHADA

Pr. Gérard BLANC, Aix-Marseille Université

9h30-10h30

Sous-thème 1. « LES GARANTIES D'APPLICATION DU DROIT OHADA »

Présidence: Mme Sylvie Batakou, Docteure en droit, Enseignant-chercheur contractuel, Université Grenoble Alpes

Le partage des compétences entre la CCJA et les juridictions nationales (partage des compétences, annulation des décisions des CS nationales incompétemment saisies, dialogue des juges entre CCJA et juridictions nationales)

Pr. Alex TJOUEN, Université de Yaoundé II

L'exécution des décisions de justice : analyse comparée de la CCJA et de la CJUE

Pr. Jean-Jacques ANSAULT, Université Paris II-Panthéon Assas

L'efficacité et l'effectivité des décisions de la CCJA

M. Jimmy KODO, FCI Arb, Docteur en droit, Avocat au Barreau de Paris, Arbitre ; ancien Conseiller technique du président de la CCJA-OHADA

10h30-11h00 : Discussions

11h00-11h15 : Pause-café

11h15-12h15

Sous-thème 2. « LA CONTRIBUTION DES NORMES EXTÉRIEURES À L'APPLICATION DU DROIT OHADA »

Présidence : M. Fallou Diop, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3

Les principes généraux du droit et les usages dans la jurisprudence de la CCJA

Pr. Gérard NGOUMTSA ANOU, Université Grenoble Alpes

Le rôle du droit national dans l'application du droit OHADA

Pr. Roger MASAMBA, Université de Kinshasa

Les droits régionaux et l'application du droit OHADA

Pr. Samuel-Jacques PRISO-ESSAWE, Université d'Angon

12h15-12h45 : Discussions

12h45-14h00 : Pause méridienne

APRÈS-MIDI

14h00-15h00

Sous-thème 3. « L'EFFECTIVITÉ DE L'APPLICATION DU DROIT OHADA »

Présidence : **M. Charlemagne Dagbedji, Maître de conférences, Université Jean Moulin Lyon 3**

L'effectivité de l'application non contentieuse et le secteur informel

Mme Stéphanie KWEMO, Docteure en droit, Avocate au Barreau de Paris

L'effectivité de l'application contentieuse devant les juridictions nationales

M. Aziber Didot-Seïd Algadi, Docteur en droit, Directeur de la recherche et de la documentation de l'Ecole régionale supérieure de la magistrature (ERSUMA) de l'OHADA

Les obstacles à l'effectivité du droit OHADA

M. Louis-Daniel MUKA TSHIBENDE, Maître de conférences, UCLy

15h00-15h30 : Discussions

15h30-15h45 : Pause-café

15h45-16h30

Sous-thème 4. « TABLE-RONDE SUR LES DÉFIS À RELEVER POUR UNE MEILLEURE APPLICATION DU DROIT OHADA »

Présidence: **Mme Aline Mbenoun-Ngoue, Docteure en droit, Certifiée DPO (RNCP), Conseil à l'OAPI, Chargée d'enseignement, Université de Lyon**

Le point de vue socio-anthropologique

M. Didier PRINCE AGBODJAN, Maître de conférences, UCLy

Le point de vue du chef d'entreprise

M. Benjamin BEKONO OBAMA, Maître de conférences, UCLy, Chef d'entreprise

Le point de vue de l'avocat

M. Thomas KENDRA, Avocat Associé, Hogan Lovells

16h30-17h00

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Pr. Thierry GRANIER, Aix-Marseille Université

Direction scientifique

Pr. Gérard NGOUMTSA ANOU,
Université Grenoble Alpes (CRJ – EA
1965)

Dr. Louis-Daniel MUKA TSHIBENDE,
UCLy (UR Confluence Sciences et
Humanités – EA 1598)

Informations pratiques

Tarifs

100€ pour les professionnels*
Code OHADA offert aux 20 premiers inscrits

**Eligible à la formation des avocats*

Gratuit pour les étudiants, doctorants
et les enseignants-chercheurs

Inscriptions obligatoires

• en ligne sur: www.ucl.fr/l-ucl/
agenda/colloque-irenee-de-lyon

*Evenement éligible à la formation des
avocats*

Lieux

Amphi Mérieux, Campus Saint-Paul

Renseignements

ur.pole6@univ-catholyon.fr

Partenaires:

